

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

4^{ème} trimestre 2015 (novembre)

Séance Publique du 5 novembre 2015

Objet : POSITION DU DÉPARTEMENT SUR LES PERSPECTIVES DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DE GESTION DES PORTS DÉPARTEMENTAUX

Synthèse :

Suite aux lois de décentralisation de 1983 et 1984, le Département est propriétaire et gestionnaire du port conchylicole du Vivier / Cherrueix, et gestionnaire du port de la Houle sous Cancale.

En vertu de l'article 22 de la loi NOTRe, le Département est saisi par l'Etat pour connaître son positionnement quant au maintien de sa compétence sur ces deux ports.

Après analyse, il ressort que ces infrastructures constituent aujourd'hui des outils de développement économique à enjeu essentiellement local, et sur lesquels une gouvernance de proximité déjà partiellement en place, permettrait la poursuite d'une gestion portuaire prenant en compte les aspirations des acteurs économiques locaux.

Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Vu l'amendement présenté en séance par M. MARQUET, rapporteur au nom de la 1^{ère} commission,

Après avoir entendu M. MARQUET, rapporteur au nom de la 1^{ère} commission,

Après avoir accédé à la demande des élus du groupe Union de la Droite et du Centre de procéder à deux votes séparés, le 1^{er} pour le port du Vivier / Cherrueix et le second pour le port de La Houle sous Cancale,

Et après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention pour le port du Vivier / Cherrueix : M. Louis PAUTREL ; 21 abstentions pour le port de La Houle sous Cancale : Mmes Isabelle BIARD, Marie DAUGAN, Aude de La VERGNE, Nadine DRÉAN, Sophie GUYON, Isabelle LE CALLENNEC, Anne LE GAGNE, Laëtitia MEIGNAN (représentée par M. Aymar de GOUVION SAINT-CYR), Frédérique MIRAMONT, Monique SOCKATH, Agnès TOUTANT, MM. Nicolas BELLOIR, Thierry BENOIT (représenté par Mme Frédérique MIRAMONT), Aymar de GOUVION SAINT-CYR, Pierre GUITTON, Louis HUBERT, Pierre-Yves MAHIEU, Aymeric MASSIET du BIEST, Yvon MELLET, Louis PAUTREL, Thierry TRAVERS),

DECIDE :

- **d'adopter l'amendement présenté par M. MARQUET ;**
- **de ne pas solliciter le maintien au profit du Département de la gestion des ports du Vivier/Cherrueix et de la Houle sous Cancale, étant entendu que le retrait du Département ne remet pas en cause le devenir de ces outils de développement économique local et d'informer le représentant de l'Etat de cette décision, sous réserve de trouver un accord équilibré entre les parties prenantes ;**
- **d'autoriser le Président à engager dès à présent les démarches nécessaires à ce transfert ;**
- **de déléguer à la Commission permanente toute décision se rapportant à ce transfert ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 23 NOV. 2015

Le Directeur Général des Services Départementaux


Alain GILLOUARD

REÇU

25 NOV. 2015



PRÉFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE